

COMMISSION SPÉCIALE D'EXAMEN PORTANT SUR LES ÉVÉNEMENTS DU PRINTEMPS 2012

- MOT D'ORDRE -

Rappelons que le 30 mai dernier manifestaient à Québec les représentants syndicaux de l'APPQ de même que des policiers municipaux de la ville de Québec concernant, entre autres, la création par le gouvernement du Québec d'une Commission spéciale d'examen portant sur les événements du printemps 2012.

Rappelons également que ce même jour, réunis en Congrès des délégués, les membres ont adopté, unanimement à ce sujet, la proposition suivante;

De demander au Gouvernement l'abolition pure et simple de la Commission spéciale d'examen portant sur les événements du printemps 2012;

À défaut d'abolition de cette Commission spéciale d'examen, de donner un mot d'ordre aux membres de l'Association de ne pas participer aux travaux de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012.


L'APPQ n'a eu à ce jour aucune réponse officielle du Gouvernement, ni du ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, mise à part un simple accusé de réception. Ce dernier a plutôt choisi d'annoncer publiquement qu'il irait de l'avant avec cette Commission spéciale d'examen.

En conséquence, l'APPQ et ses délégués demandent unanimement votre collaboration afin de procéder à un boycott complet des travaux de cette commission.

Afin d'en savoir plus sur les prémisses ayant conduit à l'adoption de cette proposition, nous vous référons au bulletin spécial du 30 mai relativement à ce sujet.

Dans l'éventualité où cette Commission spéciale d'examen devait solliciter votre contribution à ses travaux, veuillez communiquer avec diligence avec votre directeur régional de l'APPQ pour davantage d'information complémentaire.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président

PV/sb